

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ORDONNANCE

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 14 mai 2008, a adopté l'ordonnance suivante en vertu de l'article 32 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2008) (07-045) :

Ordonnance émise dans le cadre de la Semaine québécoise des familles – Accès gratuit aux Muséums nature (3)

L'objet de cette ordonnance est d'assurer l'accès gratuit au Biodôme, à l'Insectarium, au Jardin botanique et au Planétarium, du 12 mai au 14 décembre 2008, pour les familles à faible revenu détentrices d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal.

Cette ordonnance entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

Montréal, le 13 juin 2008

Le greffier de la Ville,

M^e Yves Saindon